

# ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-GERVAIS

Association agréée au titre des articles L121-8 et 160-1 du Code de l'Urbanisme

**Siège : Maison de Saint Gervais - 43, rue du Mont Blanc- 74170 SAINT-GERVAIS**

[www.amis-saint-gervais.eu](http://www.amis-saint-gervais.eu) amisdesaintgervais@gmail.com



## Lettre 123, juin 2022

Chers Amis de Saint-Gervais,

Nous savons que les aspects foncier et immobilier sont des facteurs-clés du dynamisme des communes. Comme les autres, la commune de Saint-Gervais mobilise une grande énergie sur ces sujets pour réussir le pari du développement de la station, tout en cherchant à maîtriser l'harmonie des paysages, c'est-à-dire un juste équilibre entre les surfaces habitées, les surfaces agricoles et les forêts. Il se trouve qu'au-delà d'un consensus sur l'objectif général d'harmonie, en l'occurrence une des missions essentielles de notre association, les intérêts des uns et des autres sont souvent divergents, surtout, il faut bien le reconnaître, lorsqu'il s'agit de son environnement immédiat.

Derrière cette question d'intérêt collectif se posent des questions subjectives : quel est le niveau de population souhaitable pour St Gervais, faut-il freiner la construction de nouvelles habitations, faut-il préserver plus particulièrement certaines zones ? Certes le Plan Local d'Urbanisme prescrit ce qui est faisable ou pas au niveau très local, mais il n'est pas inutile à l'occasion de se reposer des questions à « vue d'hélicoptère » c'est-à-dire bien au-delà des limites du pré carré de chacun.

Il nous paraît important de **s'interroger**, alors que les projets immobiliers continuent à voir le jour, et après une décennie où le nombre de résidences secondaires a augmenté de 15% (voir tableau INSEE ci-dessus). Ne serions pas en train de

dépasser le seuil de l'équilibre, au détriment des surfaces agricoles, des alpages et des forêts ? Concrètement ne serait-il pas raisonnable d'encadrer plus strictement les nouveaux projets immobiliers, et en tout cas de refuser toute dérogation sur les zones agricoles. Voir à ce propos, les précisions dans cette lettre sur les zones « naturelles » .

**N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur ce sujet, en nous écrivant à :**

[amisdesaintgervais@gmail.com](mailto:amisdesaintgervais@gmail.com)

Vous trouverez dans cette lettre un article sur les projets d'ascenseur valléen et d'ascenseur à eau. Si nous y voyons relativement clair sur les montants d'investissement, nous sommes en revanche dubitatifs sur le bien-fondé écologique de ces projets et sur leur futur équilibre économique, une fois en exploitation. A-t-on affaire à une utilisation judicieuse des deniers publics alors que la dette du pays atteint des niveaux exorbitants ?

Vous noterez enfin dans cette lettre les dates des nombreux rendez-vous estivaux – à commencer par notre AG le 2 août et notre sortie estivale le 5 août, cette année pour aller découvrir les charmes d'Abondance. Nous attirons aussi votre attention sur l'édition 2022 du *Géofestival*, dont les manifestations se dérouleront dans nos vallées.

Avec tout le Conseil, nous nous réjouissons à l'avance de vous retrouver prochainement.

Bien cordialement,  
Emmanuel Audousset, Président

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Ensemble</b>	<b>2 564</b>	<b>3 088</b>	<b>4 699</b>	<b>6 145</b>	<b>6 791</b>	<b>7 916</b>	<b>8 615</b>	<b>8 829</b>
Résidences principales	1 410	1 511	1 806	2 079	2 133	2 504	2 563	2 654
Résidences secondaires et logements occasionnels	758	713	2 366	3 893	4 507	5 115	5 779	5 912
Logements vacants	396	864	527	173	151	297	273	263

## Actualités de l'Association

### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des adhérents à l'Association des Amis de Saint-Gervais aura lieu le mardi 2 août à 17:00. L'émargement des feuilles de présence débutera dès 16:30.

Vous avez été fidèles lors nos dernières AG en dépit des obstacles dus au COVID, et nous espérons que libérés des contraintes sanitaires, nous pourrions cette année reprendre la tradition du cocktail et vous voir encore plus nombreux.

Après avoir présenté les actualités et les projets de l'association, nous accueillerons Monsieur Peilleux qui fera un point sur la vie de la commune, et répondra à nos questions.

### Sortie estivale : Visite d'Abondance le vendredi 5 août 2022

Rendez-vous le 5 août 2022 pour notre traditionnelle sortie estivale. Cet été, nous vous proposons la visite du village d'Abondance avec ses 2 joyaux.

#### 10h - L'Abbaye Notre-Dame (visite guidée)

Nous apprécierons l'architecture de l'église et l'Abbaye Notre-Dame de l'Assomption, son décor, peint en trompe-l'œil au XIX<sup>ème</sup> siècle ainsi que de son riche mobilier. La visite du cloître évoquera la Savoie médiévale grâce aux peintures murales du XV<sup>ème</sup> siècle qui ornent les galeries. Uniques en France, ces œuvres nous feront passer alternativement d'un environnement local, à un décor piémontais.

#### 12h30 Déjeuner

Nous avons réservé le déjeuner au restaurant Le Mont Jorat

#### 14h Visite de la Maison du Fromage (visite libre) à savourer en famille

La Maison du Fromage Abondance regroupe deux lieux en une structure : une coopérative d'affinage et le centre d'interprétation du fromage Abondance. Au fil d'une visite ludique, scientifique et sensorielle, vous découvrez toutes les particularités de ce fromage produit dans la vallée. Le fromage Abondance n'aura plus aucun secret pour vous !

Nous espérons vous voir nombreux !

Pour les adultes, incluant le restaurant et les 2 visites, le prix est de 30 €. Pour les enfants de moins de 16 ans, il sera de 10€.

L'accès à Abondance se fait principalement par le circuit nord par Thonon, celui qui a le moins de virages. Il faudra compter 1h 40. Le covoiturage sera privilégié et nous communiquerons la liste des propositions pour que ceux qui sont intéressés par un covoiturage puissent entrer en contact avec les conducteurs offrant des sièges.

Cette visite vous conduira peut-être à planifier une prolongation du séjour dans cette partie magnifique de la Haute Savoie que peu d'entre nous connaissent.

**Nous vous remercions de nous adresser votre réponse pour cette visite d'Abondance d'ici au 15 juillet 2022.**

## **Site web de l'association**

L'association actualise régulièrement son site web. Au-delà des informations contenues dans les lettres trimestrielles, voici les principaux thèmes abordés :

- ADHESION : bulletin d'adhésion et moyens de paiement,
- LETTRES : lettres d'informations depuis 2016,
- ACTUALITES : Ascenseur Valléen, PLU, manifestations culturelles,
- METEO : informations actualisées quotidiennement : météo du jour, qualité de l'air, webcam
- BONS PLANS SKI : informations actualisées chaque hiver

## **Points de vue de l'association**

Notre association s'efforce de contribuer à la bonne compréhension des enjeux et projets de la commune de Saint-Gervais pour éclairer ses membres, et éventuellement pour être une force d'action. Pour ce faire, nous utilisons la disponibilité et la compétence des membres du conseil d'administration. Nous tenons à redire ici que tout adhérent prêt à nous rejoindre, soit sur un sujet précis, soit de façon plus pérenne, sera accueilli avec plaisir.

A ce jour, nous portons notre attention sur les sujets suivants :

## **Projet d'Ascenseur Valléen**

Sous l'impulsion de son maire, la ville de Saint-Gervais conduit avec détermination le projet dit « Ascenseur Valléen ». Le planning est ambitieux, avec un début des travaux en automne 2022 et une livraison en décembre 2023.

Ce projet, qui est structurant pour la commune pour les cinquante prochaines années, comporte en réalité trois sous-projets :

- L'ascenseur valléen lui-même : télécabine reliant la gare du Fayet au départ du DMC (double monocâble) à Saint-Gervais. Il serait un « transport public » fonctionnant toute l'année, et permettant depuis le Fayet de relier en 5 minutes le départ du télécabine de Saint-Gervais.
- Le remplacement du DMC actuel par un nouveau télécabine Saint-Gervais - Le Bettex, qui restera un « transport touristique » fonctionnant pendant les saisons d'hiver et d'été. Ce remplacement devait être réalisé quoiqu'il arrive, et il est partie intégrante du contrat de concession des remontées mécaniques, déjà signé.
- L'aménagement d'un "pôle d'échange multimodal" à la gare du Fayet, qui serait un point de connexion entre les trains SNCF (TGV, TER, Léman Express), le train Chamonix / Martigny, le TMB, la voie cyclable Mont-Blanc Léman, les différents modes de mobilité douce : autopartage, parking P+R, Rézopouce (covoiturage)...et l'ascenseur valléen. Il inclurait également un parking à étage d'environ 500 places, avec 200 places aménagées dès l'été 2022.



L'investissement total prévu pour la réalisation de ces trois projets est de 66 M€ : 14 M€ pour l'ascenseur valléen lui-même, 20 M€ pour la rénovation du DMC et 43 M€ pour l'aménagement du pôle multimodal au Fayet.

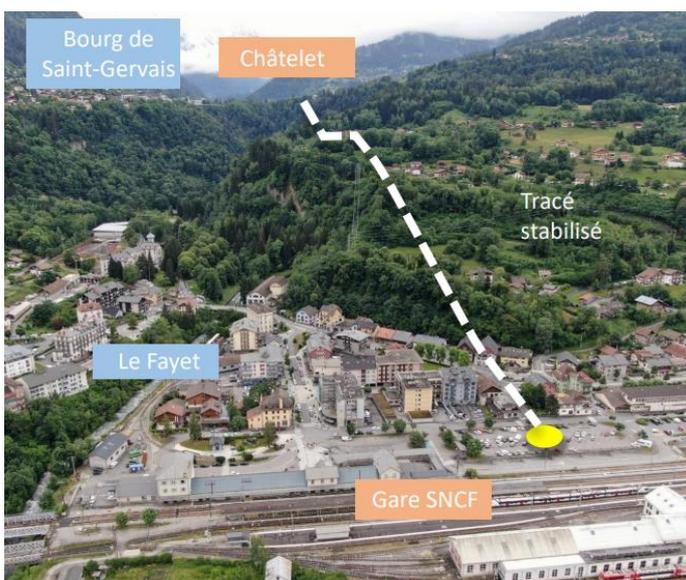
Le financement de cet investissement aurait été obtenu. Concernant l'ascenseur valléen et le nouveau télécabine Saint-Gervais-Le Bettex, le financement comprend 20 M€ de subventions régionales et

départementales, outre des demandes en cours d'instruction auprès de l'État et de l'Europe. Le reste sera pris en charge par la STBMA dans le cadre du contrat de DSP. Concernant le pôle multimodal, il est réalisé dans le cadre d'une convention signée avec SNCF gares et connections, la région AURA, le Conseil départemental.

En revanche, s'agissant d'une infrastructure de transport public, l'exploitation de l'ascenseur valléen serait déficitaire (comme tous les transports publics), ce déficit étant garanti par la ville dans la limite d'un plafond de 178 k€ par an, et le surplus éventuel serait financé par l'ajustement du prix des forfaits de ski.

C'est un projet ambitieux et moderne, qui comporterait des points positifs :

- La possibilité pour un habitant de la vallée travaillant à Saint-Gervais d'utiliser un moyen de transport moderne pour se rendre à son travail, idem pour un habitant de Saint-Gervais travaillant dans la vallée.
- La possibilité pour un voyageur arrivant en train de faire quelques pas et de se retrouver 5 minutes plus tard presque au cœur de la station (une navette le Châtelet – Bourg sera mise en place à cet effet),
- La possibilité pour les skieurs de la vallée de se garer et s'équiper sur l'un des parkings du Fayet et d'être 20 minutes plus tard ski au pied au sommet du Mont d'Arbois,
- La revitalisation du bourg du Fayet en tirant parti de sa situation exceptionnelle au carrefour de multiples solutions de transport et en mettant en place des solutions de mobilité décarbonées.



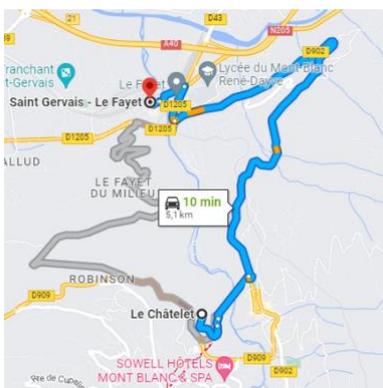
On se souvient que l'intuition initiale du projet d'ascenseur valléen de Saint-Gervais trouve sa source dans le projet d'ascenseur vallée de Flaine, le « Funiflaine » reliant Magland, au bord de l'autoroute A40, aux pistes de la station de Flaine, celle-ci devenant accessible en une vingtaine de minutes de télécabine, plutôt qu'en voiture en une heure par des routes sinueuses. Une proposition de nature à attirer les skieurs à la journée des autres stations de la vallée. Même si les deux projets ne sont pas absolument comparables, le fait que le projet de Flaine ait été définitivement abandonné peut interroger. Des voix s'élèvent d'ailleurs

mettant en cause le bien-fondé de ce projet. Un [Rapport de la MRAE](#) (Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes), une instance officielle saisie par la DREAL questionne dans son avis rendu le 12 avril 2022 la pertinence économique du projet. Une association

(Association Agirecoraisnable [www.agirecoraisnable.fr](http://www.agirecoraisnable.fr)) a d'ailleurs été créée pour s'opposer à cette réalisation. Voici **Son avis**

Nous notons en particulier 3 points qui ressortent de cette prise de position : l'impact écologique de la construction de l'ascenseur valléen, l'avantage réel qu'il apporte, et ses coûts d'exploitation récurrents.

Le trajet de l'ascenseur passerait principalement au-dessus du parc thermal du Fayet. Il nécessite l'implantation d'une dizaine de pylônes et générera lorsqu'il sera en exploitation une pollution sonore et lumineuse (éclairage des cabines, lumignon au sommet des pylônes). Les défenseurs de l'environnement font valoir que le parc thermal du Fayet est situé dans une zone encaissée, de grande sensibilité écologique, et qu'il risque d'être touché, en particulier les espèces animales qui s'y réfugient lorsque la neige les contraint à redescendre dans la vallée. Au-delà des désordres temporaires consécutifs à la construction, ce sont donc les nuisances récurrentes (bruit, lumière) qui inquiètent les défenseurs de cet écosystème.



Un second doute concerne la valeur ajoutée de l'ascenseur en tant que transport public. Il note que le temps de trajet dans une cabine de l'ascenseur sera de 5 minutes contre seulement 10 minutes pour aller du Châtelet à la Gare du Fayet par la D 902. Si on ajoute au temps de trajet dans la cabine celui pour se rendre au départ de l'ascenseur et pour prendre éventuellement un autre moyen de transport à l'arrivée, le bénéfice pour la personne qui se déplace semble faible, sinon même négatif. De même, les collégiens qui utiliseraient cet « ascenseur » devront également prendre une navette pour se rendre au Châtelet et une autre une fois arrivés au Fayet, donc pas ou peu de temps gagné non plus pour eux.

Ce dernier point rejoint la question de la pertinence économique du projet – et notamment celui de ses coûts d'exploitation. Le cas des collégiens montre que les coûts des transports scolaires actuels ne seront que très marginalement réduits par la mise en place de l'ascenseur puisque des navettes de « collecte » resteront nécessaires. Le déficit d'exploitation risquerait d'être très supérieur au 178 k€ garantis par la ville et son financement renchérirait les forfaits de ski déjà coûteux.

## Projet d'ascenseur à eaux usées

La réflexion sur l' « ascenseur valléen » se doit d'être complétée par une réflexion sur un autre ascenseur, l' « ascenseur à eaux usées ». Ce projet est également séduisant ! Il s'agit d'une infrastructure de transport plutôt loisir et tourisme reliant le Châtelet au fond du parc thermal. A partir du bourg ou du DMC, il permettrait rapidement et gratuitement d'accéder au parc thermal, les thermes bien sûr mais aussi ses sentiers de balade : descendre à pied et remonter en ascenseur par exemple, pour rejoindre les installations sportives et les jeux d'enfants. Le parc thermal serait ainsi intégré à la ville ! Un autre intérêt de ce projet serait son caractère innovant et écologique, puisque l'ascenseur utiliserait l'énergie potentielle des eaux usées provenant du haut de la vallée.

Un récent article du Dauphiné Libéré indique que le budget d'investissement pour cette installation est de 6 M€, ce qui est une somme très importante, quelque soient les mérites du projet.

Ces deux projets témoignent de la volonté de la ville de Saint-Gervais de continuer de se développer et de mettre en œuvre des solutions de transport modernes et moins polluantes, ce qui doit être salué a priori. Si nous y voyons relativement clair sur le montant d'investissement et sur le financement, nous sommes en revanche plus que dubitatifs sur leur fréquentation future et donc sur leur équilibre économique une fois en fonctionnement. Ne va-t-on pas se rendre compte qu'on a affaire à ces « éléphants blancs »\* ?

*\* Un « éléphant blanc » est une réalisation d'envergure prestigieuse qui s'avère en définitive plus coûteuse que bénéfique et dont l'entretien devient alors un fardeau financier.*

## Zones constructibles et zones naturelles\*

La construction et la rénovation, d'immeubles, d'hôtels et de chalets connaît un développement important sur la commune de Saint-Gervais, laquelle octroie plus de 150 permis de construire chaque année.

Aussi il nous semblé important de rappeler quelles sont les zones de constructibilité définies par le code de l'urbanisme et adaptées au PLU de notre commune :

- Zone urbaine
- Zone à urbaniser
- Zone agricole
- Zone naturelle et forestière

Nous nous intéressons plus particulièrement aux **zones naturelles** :

**En zone N**, la norme est le principe d'inconstructibilité dans un but de sauvegarde du territoire. Toutefois, bien que réservée à des espaces naturels, et à titre exceptionnel, la zone N n'est pas incompatible avec la possibilité de construire, dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, des constructions selon des normes très encadrées.

A Saint-Gervais il est fait une distinction entre les zones N1, N2 , N3 et N4.

Dans la pratique les zones N1 représentent l'essentiel des surfaces. Seules quelques zones N3 ont été créées, encadrées par des contraintes strictes.

La sensibilisation à la protection et à la sauvegarde de l'environnement exceptionnel qui s'étend notamment du plateau de la Croix à Saint-Nicolas de Véroce jusqu'au Bettex, voire plus, a conduit des habitants de ce plateau à créer récemment une association ad hoc : l'ASPLS (Association pour la Sauvegarde du Plateau de la Croix) . Celle-ci a émis une requête auprès du procureur concernant selon elle une infraction majeure au code d'urbanisme s'agissant du changement de destination des Chalets de l'Armancette, construits en zone naturelle (N3), et au refus de la municipalité de faire cesser l'exploitation hôtelière.

\*Site web : [PLU Saint-Gervais](#)

De plus, ces constructions ne doivent porter atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Saint-Gervais entend bien inscrire son territoire d'exception dans une évolution qualitative sur le plan environnemental en atteignant l'excellence environnementale, notamment pour des sujets tels que la préservation écologique mais également les ressources énergétiques. Une empreinte écologique qu'il convient de diminuer pour ménager les générations futures.

Une attention particulière vise à protéger les zones humides, au sens de l'annexe 1 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008. Le fonctionnement hydraulique des zones humides doit être préservé. Aucun aménagement en amont ne doit perturber l'alimentation hydraulique et aucun aménagement en aval ne doit en perturber l'écoulement.

Par ailleurs une vieille bâtisse située en Zone N1 a été démolie, sans permis, puis remplacée par construction d'un chalet neuf avec gros enrochements. L'ASPLS vient également de déposer une requête à ce sujet auprès du tribunal de Bonneville.

Enfin, à l'emplacement de l'ex-UTN des Bêtasses (annulée par le tribunal administratif de Grenoble) un permis de construire accordé le 7/02/2022 par la mairie, pour la construction d'un chalet en zone N3, vient d'être annulé par le préfet. Trois autres demandes de PC ont été déposées le 21/07/2021 au même endroit. La mairie n'a pas encore donné son accord.

Notre attention ayant été attirée par plusieurs membres, il nous a semblé important de relayer ce sujet auprès de nos adhérents.

## La production d'électricité hydraulique en France, en Savoie et à Saint-Gervais. Le saviez-vous ?

L'hydro-électricité représente en France métropolitaine un parc de 25.700MW, dont 11.800 (46%) uniquement en Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit de loin en France de la première source d'énergie renouvelable (72%), produite par 2400 centrales réparties sur le territoire, soit « au fil de l'eau », soit en aval de retenues ou encore fonctionnant comme stations de pompage-turbinage. Ces centrales sont, à la différence des autres ENR comme l'éolien et le solaire, complètement pilotables en fonction des besoins. Elles ont produit en 2020 un total de 65,1TWh (Milliards de kWh), soit 13% de la production électrique nationale. La France se situe pour cette filière de production d'électricité au 2ème rang en Europe derrière la Norvège. Les barrages sont opérés à 80% par EDF. Le potentiel en France est exploité à 95%, l'enjeu pour les années à venir étant d'accroître autant que possible la capacité des équipements existants et de développer la micro-hydraulique. L'ouvrage le plus important est celui de Grandmaison dans l'Oisans (140m de hauteur) d'une puissance de 1820 MW produisant l'équivalent des besoins des villes de Lyon, Chambéry et Grenoble (1,7 TWh en 2020). Les grands équipements réalisés récemment ont été dans le massif alpin la

restructuration de « Romanche-Gavet » qui a permis d'augmenter la puissance de l'ouvrage en remplaçant cinq usines existantes par une usine souterraine et la modernisation de la centrale de La Coche (station de pompage) près de Moutiers.

En Pays de Savoie, on dénombre 26 barrages et 76 centrales. La production moyenne est de 8TWh par an, correspondant à l'alimentation d'environ 3,5 Millions d'habitants. Le principal projet en cours se situe à La Bâtie près d'Albertville consistant à accroître la puissance des six groupes de la centrale qui turbine l'eau des retenues de Roselend, La Gittaz et St Guérin dans le Beaufortain.

A proximité immédiate de St Gervais, signalons les travaux récents de remplacement de la conduite forcée de Passy reconstruite entièrement en souterrain, celle-ci alimentant la centrale de l'Abbaye à partir de la retenue des Houches. A **Saint-Gervais** même, EDF exploite trois centrales (Le Fayet, Bionnay et le Râteau). Un bail a été signé par la commune avec la société CH Miage, filiale du groupe Quadran (TotalEnergies) en Mai 2021 portant sur la construction et l'exploitation (pendant 60 ans) d'une centrale à **La Gruvaz** (3190 kW) destinée à turbiner les eaux du Torrent de Miage.

## Actualités de Saint-Gervais

### Inauguration des chapelles restaurées



6 juin 2022 dans la chapelle du Golet.

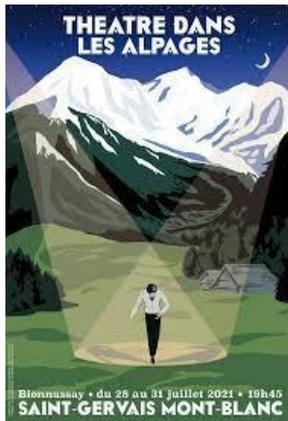
Le 6 juin ont été inaugurées 5 chapelles restaurées de Saint-Gervais (Cupelin, le Gollet, Champoutant, la Combe, Véroce). Les élus de la commune de Saint-Gervais, ceux de la Région et du Département, et aussi de nombreux Saint-Gervolains, sans oublier Vincent Gombault, un généreux mécène, ont successivement découvert ces 5 chapelles magnifiquement restaurées, témoins de l'histoire de la région.

L'ambition de Monsieur Peillex dans ce programme de rénovation du patrimoine, ainsi que sa capacité à mobiliser des financements publics et privés ont été unanimement salués. Pour plus de détails :

Lien : [www.inauguration-des-chapelles](http://www.inauguration-des-chapelles.com)

## Évènements de l'été 2022

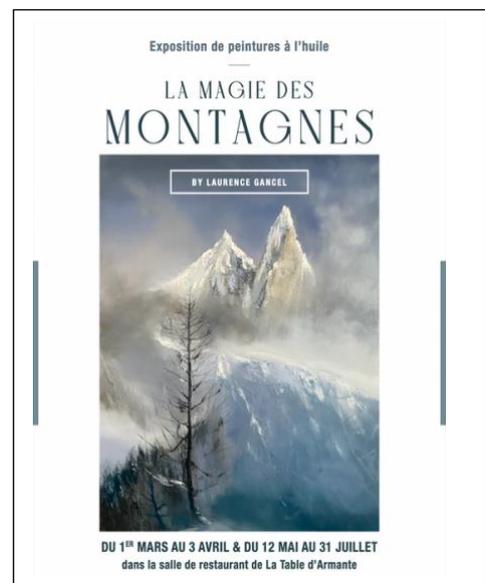
- Le festival Musique et Patrimoine en pays du Mont-Blanc se déroulera du 8 au 12 août à Saint Nicolas de Véroce et dans les chapelles rénovées des environs. Elles associeront rencontres et balades musicales, concerts. Vous trouverez le programme sur le site : [site web Musique et Patrimoine](#)



- La deuxième édition du " Théâtre dans les Alpes" se déroulera du 26 au 29 juillet. 4 soirées théâtrales auront lieu en plein air dans un alpage de Bionnassay.

[www.infos et billetterie](#)

Laurence Gancel, membre de notre association, expose quelques-unes de ses œuvres à l'Armanette (Saint-Nicolas de Véroce)



### Dans les environs :

- Le festival baroque du pays du Mont-Blanc. Du 3 au 22 juillet, à Sallanches à, Combloux, Domancy et Cordon. Cette année, J.S. Bach est à l'honneur. <https://www.festivalmontblanc.fr/edition-2022>
- Les Musicales d'Assy se dérouleront du 25 juillet au 5 août dans l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce et au jardin des Cimes <http://lesmusicalesdassy.fr/leslieux/>

## ● 6° Géofestival alpin 2022

Pour les marcheurs jeunes ou moins jeunes : dans la continuité de notre sortie estivale d'août 2021, ce 6° **Géofestival alpin 2022** organise cet été (du 19/07 au 2/08) : 32 « géorandos » et 1 conférence itinérante dans 7 communes de Chamonix à Courmayeur. De nombreux scientifiques passionnés nous expliqueront l'histoire géologique et glaciologique en salle, ou sur le lieu parcouru. Programme détaillé et détails logistiques sur le site :

<https://www.geofestival2022.com/>

Ne ratez pas la **conférence du dimanche 24 juillet à Saint-Gervais au théâtre Montjoie à 20.00**, sur le thème « **D'où viennent les Alpes ?** ». Entrée libre !

Pour les randos, Inscrivez-vous vite sur le site web, car à la date du 19 juin les randos no 2, 3 et 9 affichaient déjà complet.

## Derniers comptes rendus des réunions du Conseil Municipal :

Certes un peu techniques, ces CR sont très riches. Ils intéresseront ceux d'entre vous qui suivez les évolutions des projets d'aménagement à Saint-Gervais :

*Compte rendu du 8 juin 2022*

*Compte rendu du 11 mai 2022*

*Compte rendu du 13 avril 2022*

*Compte rendu du 9 mars 2022*



## Sortie estivale Abondance du 5 août 2022.

## Bulletin réponse

Nom : Prénom : Adulte - Enfant

Offre de covoiturage (nombre de places) :

N° Tel :

Mail :

A adresser avec votre règlement à :

### ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-GERVAIS

Maison de Saint-Gervais

43, rue du Mont-Blanc

74170 Saint-Gervais-Les-Bains

amisdesaintgervais@gmail.com